

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-128 à 26-146 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°26-147 à 26-149 incluse	27	03	06	30
De la délibération n°150 à 26-158 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°159 à 26-162 incluse	27	04	06	31
De la délibération n°163 à 26-167 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoint**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, MM Marc RIVET, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT :

- M. Philippe BRUN

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-134 Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association « La semaine des 4 jeudis »

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :

25 SEP. 2026

Par affichage, le

25 SEP. 2026

**Fait à Louviers, le
21 septembre 2026**

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-134-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

N°26-134

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
« LA SEMAINE DES 4 JEUDIS »**

RAPPORT

M. Jean-Louis BAUCHARD rappelle que dans le cadre du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), l'association bénéficiait d'un financement destiné à soutenir la mise en œuvre d'actions au sein des quartiers prioritaires de Maison Rouge, des Acacias et de La Londe.

Depuis le 1er janvier 2025, la Ville a fait le choix de gérer directement les financements précédemment mobilisés dans le cadre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), afin de renforcer la cohérence des actions soutenues avec les priorités définies à l'échelle communale. Elle veille néanmoins à préserver l'accompagnement des acteurs associatifs dont les interventions contribuent au lien social, à l'animation des quartiers et à la mixité des publics.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités, la Ville propose de maintenir en 2026 son niveau de soutien financier à hauteur de 11 500 €, correspondant au montant précédemment mobilisé dans le cadre de l'abattement de la TFPB.

En contrepartie, l'association s'engage à maintenir un volume d'actions équivalent en favorisant leur déploiement tant dans les quartiers prioritaires que dans d'autres secteurs de la ville, contribuant ainsi au décloisonnement territorial et à la mixité des publics.

Les actions soutenues sont élaborées en partenariat avec les services municipaux et s'inscrivent notamment dans le cadre du dispositif « La Ville qui roule », participant à l'animation du territoire et à la création de liens entre les habitants.

La dépense est inscrite au budget 2026.

Compte tenu de l'intérêt des actions conduites par l'association « La Semaine des 4 Jeudis » en faveur de l'animation locale, de la cohésion sociale et de la mixité des publics, il est proposé au Conseil municipal de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 11 500 € au titre de l'année 2026 et d'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de maintenir son soutien aux associations intervenant en faveur du lien social et de l'animation territoriale ;

CONSIDERANT les actions conduites par l'association « La Semaine des 4 Jeudis » dans les quartiers prioritaires et plus largement sur le territoire communal ;

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat joint en annexe.

ATTRIBUE à l'association « La Semaine des 4 Jeudis » une subvention de fonctionnement de 11 500 € au titre de l'année 2026 ;

APPROUVE la convention de partenariat annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD
